

BULLETIN DE LA SUCCURSALE

juillet 2025

ACCORD COLLECTIF CONCLU AVEC POSTES CANADA !

Le 13 juin 2025, l'APCP et Postes Canada sont parvenus à un accord négocié grâce à l'intervention de l'arbitre. Plutôt que de recourir au processus de sélection de la dernière offre, l'arbitre a jugé préférable de ramener les deux parties à la table de négociation et d'animer elle-même les discussions, estimant qu'elles étaient suffisamment proches d'un compromis mutuellement avantageux. Dans le cadre du processus de sélection de la dernière offre, l'arbitre reçoit les deux propositions avant que chaque partie ne présente ses arguments. Toutefois, convaincue que l'écart entre les positions était minime, elle a proposé aux parties de poursuivre la négociation sous sa facilitation. De plus, la semaine précédant l'arbitrage, l'APCP et la Société se sont rencontrés et ont réglé plusieurs points en suspens. Au moment de la diffusion de ce bulletin, nos membres devraient avoir reçu les communications de la Société concernant la nouvelle convention collective négociée.

Le conseil de la Saskatchewan tient à remercier notre équipe de négociation : Yolanda Kreitzer, Janet Johnson, Dwayne Jones et Alison McEwen, ainsi que nos collègues de Ravenlaw, pour leur travail acharné et leur dévouement envers l'APCP durant cette ronde de négociation. Ils ont consacré d'innombrables heures à examiner les demandes, passé de nombreuses nuits loin de chez eux et travaillé avec diligence afin de conclure un accord avec l'employeur qui reflète les besoins de nos membres.



Plus de détails sur la nouvelle convention collective

Voici quelques points saillants de la nouvelle convention collective :

- Une hausse salariale de 11 % sur trois ans, rétroactive au 1er janvier 2024 (6 % en 2024, 3 % en 2025 et 2 % en 2026)
- Établissement et gestion par l'APCP d'un fonds de garde d'enfants
- Adoption pour les employés représentés par l'APCP de la même politique de déplacements qui s'applique actuellement à la direction, à l'UPCE et aux employés représentés par l'APOC
- Augmentation de l'allocation de location pour les maîtres de poste qui offrent des services postaux dans leurs propres installations
- Versement d'un montant forfaitaire non pensionnable pour tous les employés en poste à la date de la signature : 1 000 \$ pour les maîtres de poste et les autres employés à temps plein ; 500 \$ pour les autres employés

Visites des bureaux de poste

Le conseil a travaillé assidûment pour visiter les bureaux de poste au cours des derniers mois. Nous espérons en visiter davantage à l'automne.





Saskatchewan Branch
Section des Saskatchewan



\$250

GROCERY GIVEAWAY

Create your free account
to be entered!

 unionsavings.ca

Create your free account at
unionsavings.ca by September
2, 2025 to be entered to win a
\$250 grocery gift card.

Already have an account?
You will be automatically
entered into the draw.

Union Savings provides discounts and services to CPAA
Saskatchewan branch members and their families.



Nouvelles embauches, promotions et départs à la retraite

Nouvelles embauches – Bienvenue !

Kelly Crane – Cumberland House
Tracy Mumm – Shellbrook
Colette Lacoursiere – Unity
Kim Randall – Regina Beach

Promotions – Félicitations !

Silvia O'Brien – La Ronge
Jacqueline Natske – Unity
Cynthia Popoff – Leask
Harley Brass – Wadena
Jessica Charles – La Ronge
Jacqueline Fawns – Tuffnell
Vanessa Hebson – Maidstone
Jessica Werbeski – Balcarres
Payten Materi – Alsask
Tracy Maderash – Wynyard
Jo-Anne Kollman – Rhein
Bonnie Lazurko – Grayson

Départs à la retraite – Bonne chance pour cette nouvelle étape !

Pauline Stuart – Turtleford
Barbara Puryk – Margo
Gayle Skeet – Craik
Roxanne Talbot – Hudson Bay



Augmentation de l'allocation de location

Avec la signature de notre nouvelle convention collective, les maîtres de poste qui fournissent les locaux recevront : 5,5 % en 2024, 3,5 % en 2025, 3,5 % en 2026

C'est un pas dans la bonne direction, mais si vous ne percevez toujours pas suffisamment pour couvrir vos dépenses, vous avez le droit de demander une augmentation de votre allocation de location en fonction des frais réels engagés pour mettre les locaux à disposition.

Si vos dépenses continuent de dépasser les revenus versés par Postes Canada pour la fourniture des locaux, n'hésitez pas à solliciter une hausse de votre allocation.



Employés temporaires et Code canadien du travail – Jours de congé pour raisons médicales

Selon le CCT, les employés à terme sont admissibles et ont droit à des jours de congé pour raisons médicales. Vous trouverez ces renseignements dans la section « Congé médical payé » du Code canadien du travail (IPG 118), qui explique la façon dont vous accumulez ces jours. Vous pouvez demander un exemplaire du livret « Modifications de 2022 au CCT » auprès de votre ADP.

Vous devez être prévu(e) pour travailler afin de pouvoir utiliser ces jours de congé médical.

Vous devez contacter votre ADP ou AccessHR, car eux seuls peuvent consulter vos soldes de congé et vous indiquer le nombre de jours dont vous disposez.

À titre d'employé temporaire, vous ne pouvez pas accéder à ces renseignements via SAP.

Convention 2025

La 102e convention annuelle s'est tenue le week-end des 25 et 26 avril au magnifique Ramada Plaza by Wyndham Regina Downtown. La convention a débuté vendredi soir avec les inscriptions et une soirée de réseautage au Kookie's Lounge, situé au rez-de-chaussée de l'hôtel. Parmi les participants figuraient : un dirigeant national, quatre membres du conseil de succursale, vingt-neuf membres votants dont sept participaient pour la première fois, un membre à vie et sept invités.

Les travaux officiels de la convention ont débuté samedi matin, lorsque les participants ont pris connaissance de l'état financier audité de 2024 et du budget de 2026. Nous avons eu le plaisir d'accueillir notre vice-présidente nationale (anglais), Judy Potter, qui a présenté le rapport de la présidente nationale, suivi d'un forum ouvert. Trois présentations/atelier PowerPoint ont ensuite été animés par des membres du conseil de succursale, portant sur les thèmes suivants : l'épuisement professionnel, les droits aux congés et le dotation du personnel.

Notre soirée de samedi s'est conclue par un délicieux buffet servi dans la salle Canadian Ballroom de l'hôtel, gracieuseté de la section de la Saskatchewan de l'APCP. Tous ont ensuite apprécié une soirée de divertissement comique au Yuk Yuk's Standup Comedy Club du Fibber McGee's Pub.

Nous remercions sincèrement pour le don généreux d'une variété d'articles qui ont été mis en tirage samedi après-midi. Les recettes de ces tirages se sont élevées à 370,00 \$, et la totalité des fonds a été versée à STARS. Après la clôture de notre convention, les participants et leurs invités se sont dit au revoir en attendant de se retrouver l'an prochain !





Premiers participants !

Cette année, nous avons eu 7 participants pour la première fois à notre 102^e Convention, qui s'est tenue à Regina (SK). C'est formidable de vous voir parmi nous ! Merci infiniment d'être venus, ainsi qu'aux membres qui ont encouragé nos nouveaux participants à se joindre à nous. Nous espérons tous vous revoir l'an prochain !

Dernière rangée : Allyson Parker, Nolan Wentzel, Meghan Folnovic

Rangée du milieu : Candice Schropp, Rosey Eyolfson, Chelsey Griffin

Première rangée : Candice Newman



Bourse de 1 000 \$

Le conseil d'administration de la section de la Saskatchewan a mis sur pied une bourse de 1 000 \$ destinée à un(e) élève qui terminera sa 12^e année en 2025 et s'inscrira dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'automne 2025.

Le conseil d'administration invite les candidatures pour cette bourse de 1 000 \$, destinée aux enfants ou petits-enfants de tout membre « **actif** » de la Saskatchewan de l'APCP-ACMPA.

Nom de l'étudiant(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Dernière école fréquentée : _____

(Veuillez joindre une copie de votre relevé de notes le plus récent.)

Établissement d'enseignement postsecondaire fréquenté : _____

Nom du membre actif : _____

Bureau de poste employeur : _____

Lien de parenté avec le/la candidat(e) : _____

***** Veuillez inclure ce formulaire à votre demande*****

Conditions d'admissibilité à la bourse :

1. Le/la candidat(e) doit entreprendre sa première année d'études postsecondaires à l'université ou au collège ; une preuve d'inscription doit accompagner le texte.
2. Les enfants et petits-enfants des membres de l'APCP-ACMPA sont admissibles (une preuve de lien de parenté peut être requise).
3. Un(e) candidat(e) ne peut recevoir la bourse qu'une seule fois.
4. Le conseil d'administration de la section de la Saskatchewan sélectionnera le/la lauréat(e).
5. Le dépôt d'une candidature ne garantit pas l'attribution de la bourse.
6. Le texte doit être rédigé de la main du/de la candidat(e).
7. Une bibliographie doit accompagner le texte.
8. Le texte doit comporter un minimum de 1 000 mots.

Veuillez joindre votre photo – si vous êtes le lauréat, elle sera publiée dans le bulletin !

Les candidat(e)s doivent rédiger un texte d'au moins 1 000 mots, accompagné d'une bibliographie, en répondant à la question suivante : **“Comment le fait d'avoir un membre de votre famille dans un syndicat vous a-t-il inspiré ?”**

Le/la lauréat(e) de cette bourse sera choisi(e) parmi les candidatures ayant satisfait à tous les critères et recevra un chèque de 1 000 \$ sur présentation de la confirmation d'inscription dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Veuillez envoyer votre inscription par la poste à l'adresse suivante :

Section ACMPA SK, B.P. 189, Hawarden, SK S0H 1Y0

Toutes les candidatures doivent être reçues avant le 31 octobre 2024.

Dessert Peanut Buster Bar

Croûte inférieure :

1 paquet (425 g) de biscuits Oreo – écrasés
½ tasse (125 ml) de beurre – fondu
Mélanger et répartir dans un moule de 9 × 13 po (23 × 33 cm). Presser fermement et réfrigérer 1 heure.

Garniture :

2 litres de crème glacée à la vanille – ramollie
1 tasse (250 ml) d'arachides concassées
Étaler la crème glacée sur la croûte. Parsemer d'arachides et congeler.

Glaçage :

2 tasses (500 ml) de sucre à glacer
1 tasse (250 ml) de lait évaporé
1 tasse (250 ml) de pépites de chocolat
½ tasse (125 ml) de margarine
Cuire le glaçage 8 minutes ou jusqu'à épaississement.
Laisser tiédir légèrement, verser sur la couche de glace et remettre au congélateur. Sortir 15 minutes avant de servir.

Petites infos...

Assurez-vous de recevoir le bon salaire lorsque vous occupez un poste par intérim. Vérifiez votre talon de paie ! Il est plus facile de corriger une erreur tôt que tard.

Si vous devez contacter un membre du conseil syndical, envoyez-nous un courriel depuis votre ordinateur personnel, et non depuis le RPOS. Nous ne recevons pas les messages envoyés depuis le RPOS.



Employés temporaires et service continu

De nombreux employés temporaires se demandent comment acquérir leur service continu et comment le maintenir.

Pour acquérir votre service continu, vous devez effectuer 1 quart de travail dans un délai de 7 jours civils.

Par exemple, si vous travaillez mardi de cette semaine, puis vendredi de la semaine suivante, cela ne compte pas pour votre service continu. Vous devez donc effectuer un quart au plus tard le mardi suivant.

Pour maintenir votre service continu, vous devez effectuer 1 quart de travail dans un délai de 30 jours, et non « 1 mois » (certains mois comptant 31 jours, ce qui serait considéré comme une interruption de service).

Il est très important pour les employés temporaires de suivre leurs quarts de travail. La façon la plus fiable de le faire est de conserver votre copie de vos feuilles de temps. Lorsqu'un employé temporaire atteint le seuil de service continu, il reçoit une lettre d'AccessHR ; présentez cette lettre

Section de la Saskatchewan de l'APCP

YOLANDA KREITZER

PRÉSIDENTE

C.P. 119

Raymore (SK) S0A 3J0

306-535-1100 (B)

306-746-5840 (D)

306-746-9001 (Télec.)

yolanda@cpaask.org

AMANDA HANNAH

VICE-PRÉSIDENTE

C.P. 2738

Melfort (SK) S0E 1A0

306-864-3553 (B)

306-921-3936 (D)

amanda@cpaask.org

JANELLE CHRISTENSEN

SECRÉTAIRE/TRÉSORIÈRE

C.P. 144

Hawarden (SK) S0H 1Y0

306-567-3118 (B)

306-855-2066 (D)

janelle@cpaask.org

CRYSTAL DUMONCEAUX

DIRECTRICE

C.P. 2229

Fort Qu'Appelle (SK) S0G 1S0

306-332-5911 (B)

306-331-8344 (D)

crystal@cpaask.org

KATHY ALEXANDER

DIRECTRICE

C.P. 704

Raymore (SK) S0A 3J0

306-554-3622 (B)

306-737-2630 (D)

kathy@cpaask.org

CONTACTS UTILES

ACCESS HR

Téléphone : 1-877-807-9090

Télécopie : 1-613-734-6347

Courriel : accesshr@canadapost.ca

TELUS Health/Canada Life – STDP

Téléphone : 1-855-554-3148

CENTRE DE PENSION POSTES CANADA

Téléphone : 1-877-480-9220

Site : cpcpension.com

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (WCB)

Téléphone : 1-800-667-7590

Site : wcbsask.com

AVANTAGES CANADA LIFE

Téléphone : 1-866-716-1313

Site : canadalife.com

PAFP (PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LEUR FAMILLE)

Téléphone : 1-866-565-4903

Site : homeweb.ca

BUREAU NATIONAL DE L'APCP

Téléphone : 1-613-745-2095

Courriel : mail@cpaa-acmpa.ca

Site : cpaa-acmpa.ca/wp/

SITE DE LA SECTION DE LA SASKATCHEWAN (APCP)

Site : www.cpaask.org

